



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 07 OCTOBRE 2020, A 19H30 HEURES A LACROIX SUR MEUSE

Nombre de membre dont le Conseil Syndical doit être composé : 20

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

L'an deux mil vingt, le 07 octobre, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle NEPTUNES à LACROIX SUR MEUSE, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

Mme AUBRY Martine	M. COCHET Xavier
Mme CORCELUT Anne (suppléante)	M. DANY Jean-Luc (suppléant)
M. DENOYELLE Sylvain	Mme GEORGE Marie-Cécile
M. GRUNBLATT Jean-Paul (suppléant)	M. JACQUEMIN Lionel
M. JOYEUX Laurent	Mme KAMPMAN Erna
Mme KLEIN Diana	M. PALIN Laurent
M. LEGRAND Franck (suppléant)	Mme MANGIN Chantal (suppléante)
M. MESOT Régis	M. MOREAU Michel
M. PIERSON Xavier	M. PLANTEGENET Lionel
Mme TONNER Marie-Christine	Mme SION D'ETTORE Louise
M. VUILLAUME François	M. ZINGERLE Jean-Claude

Etaient excusés :

Mme DEGOUTIN Lysiane	Mme LHOTTE SIDOLI Sandrine
M. PANCHER Jean	M. WEISS Christian

Etaient absents :

M. ALEXANDRE Didier	Mme BEREINS Odile
M. BRENEUR Robert	Mme DECHEPPE Mathilde
M. DOLADILLE Michel	M. DUPOMMIER Alain
M. KLEIN Joël	Mme LINARD Lidwine
M. PIERRE Jean-Luc	M. PICHAVANT Pascal
M. MOUSSA Dominique	M. RENAUDIN Bernard
M. ROCQUIN Denis	M. VALLOIRE Jean-François

Étaient présents également :

Mme Laura DAUMAS, chargée de mission du PETR Cœur de Lorraine,
M JEAN-CHRISTOPHE FRIZON, chargée de mission TEPCV/CTE,
M Vincent ANCIAUX, Remplacement de Madame DAUMAS pour son congé maternité.

Ordre du jour :

1. Mot du Président
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 15 septembre 2020
4. Vote des délibérations :
 - Délibération n° 2020/10 : Délégations de pouvoirs du Conseil Syndical vers le Président et le Bureau du PETR Cœur de Lorraine
 - Délibération n° 2020/11 : Remboursement des frais de déplacement du Président
 - Délibération n° 2020/12 : Constitution de la commission d'appel d'offres
 - Délibération n° 2020/13 : Adhésion à Citoyens et Territoire et l'ANPP année 2020
 - Délibération n° 2020/14 : Adhésion au CLER année 2020
 - Délibération n° 2020/15 : Adhésion à Lorraine Energie Renouvelable
 - Délibération n° 2020/16 : Désignation des représentants à la CDESI
 - Délibération n° 2020/17 : Conseil de développement - nouvelle candidature
5. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte sous la présidence de Mr Xavier PIERSON à 19h45.

1. Mot du Président

M Xavier PIERSON, Président du PETR introduit la séance par un discours pour donner ses premières impressions suite à son élection au dernier conseil syndical. Après plusieurs rencontres partenariales ses dernières semaines, il mesure le travail effectué par son prédécesseur, les membres du conseil et les agents du PETR.

Afin de le soutenir dans son rôle de président, a été acté la création de commissions thématiques constituées comme suit avec les coordinateurs suivants :

- Santé, mobilité inclusive et cohésion sociale : Mme Marie-Christine TONNER, M François VUILLAUME ;
- Economie et agriculture : M Régis MESOT, M Lionel ZINGERLE et M Xavier COCHET ;
- Transition écologique : M Sylvain DENOYELLE et M Michel MOREAU ;
- Tourisme : M Laurent PALIN et M. Laurent JOYEUX.

À propos de cette dernière thématique il sera nécessaire d'approfondir la réflexion et de définir le rôle et les prérogatives du PETR.

Concernant la direction à suivre pour ce mandat, le président demande que le travail effectué soit reconduit à l'identique. Si un changement doit s'opérer, il le sera dans des échanges constructifs et sans précipitation. Il décline trois niveaux de concertation : Niveau 1 : Président/vice-présidents et référent thématique ; Niveau 2 : Bureau du conseil syndical, Niveau 3 : Le conseil syndical. Avant de conclure, M PIERSON exprime sa volonté de valider la communication en niveau 1. Et elle doit être utile et neutre pendant la période électorale qui va suivre.

Pour finir, il est convaincu que pour obtenir de bons résultats, le travail doit être mené en équipe.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Anne CORCELLUT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil syndical du 15 septembre 2020

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 15 septembre 2020, qui est adopté à l'unanimité.

4. Vote des délibérations :

Délibération n° 2020/10 : Délégations de pouvoirs du Conseil Syndical vers le Président et le Bureau du PETR Cœur de Lorraine

Madame Laura DAUMAS présente au Conseil Syndical les modalités de délégations de pouvoir soumis à délibération. Suite à cet dernière, le Conseil Syndical, décide, à l'unanimité :

- De VALIDER les délégations au Président et au Bureau telles que proposées ;
- DE PRENDRE ACTE que M. le Président rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;
- D'AUTORISER M. le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Décide qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par ses 1er et 2ème Vice-Présidents.

Délibération n° 2020/11 : Remboursement des frais de déplacement du Président

Madame DAUMAS présente les modalités de remboursement des frais de déplacement du Président. Suite à son intervention il est demandé que :

- le Président privilégie les véhicules électriques acquis par le PETR Cœur de Lorraine pour ses déplacements ;
- le siège administratif soit pris comme point de départ pour le remboursement des frais ;

Après ces échanges, le Conseil Syndical, décide, à l'unanimité :

- D'Autoriser le remboursement de l'ensemble des frais de déplacement engagés par le Président.
- D'Autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif

Délibération n° 2020/12 : Constitution de la commission d'appel d'offres

Monsieur Jean-Christophe FRIZON, présente les fonctions de cette commission. Le conseil syndical propose, de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à main levée.

Candidats :

Titulaires : M François VUILLAUME, Mme Martine AUBRY, M Sylvain DENOYELLE, M Régis MESOT et M LIONEL ZINGERLE.

Suppléants : M Xavier COCHET, M Lionel JACQUEMIN, M Laurent JOYEUX, M Jean-Luc DANY et Mme Louise SION D'ETTORE.

L'ensemble des candidats sont élus à l'unanimité.

Avant le vote des trois délibérations suivantes, il est demandé un éclairage sur le montant des cotisations et les fonctions de chacune des instances. Jean-Christophe Frizon a présenté ces structures et rappelé les montants des cotisations votés le 2 mars 2020.

Délibération n° 2020/13 : Adhésion à Citoyens et Territoire et l'ANPP année 2020

Est rappelé qu'en tant que réseau régional des acteurs du développement local, l'association Citoyens et Territoire Grand Est accompagne élus et acteurs du développement local en Lorraine. En tant que réseau national, l'association nationale des Pôles d'Equilibres Territoriaux et des Pays (ANPP) a pour objet de susciter des initiatives et de regrouper des moyens en faveur des Pays par un échange permanent d'informations et d'expériences entre les représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements, des entreprises et associations susceptibles de répondre à leurs besoins. Le montant de la cotisation annuel s'élève à 1 000 €. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de SOLLICITER l'adhésion à Citoyens et Territoires Grand Est et à l'ANPP ;
- de REGLER la cotisation pour l'année 2020 ;
- d'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2020/14 : Adhésion au CLER année 2020

Est rappelé que le CLER est une instance nationale qui permet la mise en réseau des acteurs œuvrant en faveur de la transition énergétique, et est un appui pour les lobbyings pouvant être exercé auprès du ministère. Le montant de la cotisation annuel s'élève à 208 €. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de SOLLICITER l'adhésion à l'association CLER ;
- de REGLER la cotisation pour l'année 2020 ;
- d'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2020/15 : Adhésion à Lorraine Energie Renouvelable

Est rappelé que LER est une association locale, membre du réseau régional GECLER, lui-même membre de Energie Partagée au niveau national. Cette structure a pour mission de sensibiliser aux énergies renouvelables, ses intérêts, sa gouvernance... Le montant de la cotisation annuel s'élève à 10 €. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de SOLLICITER l'adhésion à l'association LER ;
- de REGLER la cotisation pour l'année 2020 ;
- d'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2020/16 : Désignation des représentants à la CDESI

La Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires pour les sports de nature en Meuse est défini légalement depuis 2012. Dès lors, le Conseil Départemental de la Meuse a élaboré son plan départemental des espaces et sites et itinéraires. En 2018, Madame Patricia CHAMPION a été nommée conseillère départementale déléguée au sport, en charge des sports de nature. Elle impulse la volonté d'engagée la validation du PDESI le 18/06/2019. La CDESI entre alors dans son plan opérationnel. Monsieur Sylvain DENOYELLE, en tant que membre du groupe de travail pour l'instruction des dossiers, informe le conseil syndical qu'un projet a été labélisé ce weekend à Saint Mihiel (les Dames Rocheuses) et que deux projets sur le territoire du PETR sont en cours de validation. Le label délivré permet de mettre en avant les sites meusiens. La commission à vocation de donner un avis consultatif sur les dossiers éligibles.

Le conseil syndical désigne à l'unanimité Madame Erna KAMPMAN comme du titulaire et Monsieur Jean-Luc DANY comme suppléant pour représenter le PETR à la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires pour les sports de nature en Meuse (CDESI).

Délibération n° 2020/17 : Conseil de développement - nouvelle candidature

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la nouvelle candidature au Conseil de Développement présentée ci-dessous :

NOM	PRENOM	FONCTION/STRUCTURE REPRESENTEE
CARRE	MANON	Gérante La Conserverie Locale

La candidature de Madame CARRE, a orienté les débats sur le rôle et le fonctionnement du Conseil de développement.

Cette instance citoyenne, d'une trentaine de membre plus ou moins actifs, peut s'autosaisir de sujets ou être missionnée. C'est le cas notamment pour les travaux menés sur la thématique relative au lien emploi-formation en 2019. Ceux-ci ont porté sur trois priorités :

- l'insertion professionnelle des jeunes
- l'insertion professionnelle des publics vulnérables
- l'adaptation des compétences aux évolutions des métiers et des besoins des entreprises

Un rapport a été rendu fin 2019 et présenté en conseil syndical a cette occasion. Celui-ci sera transmis aux membres nouvellement élus du conseil syndical à la suite de la réunion.

Il est important de relancer l'instance sur le volet emploi/formation mais également sur d'autres thématiques évoquées précédemment dans les orientations du PETR.

L'année 2020, avec la crise sanitaire, les élections et le changement de chargé de mission n'a pas permis de relancer les démarches engagées fin 2019.

Il est débattu le fait d'être inscrit « à vie » comme membre, il n'y a pas d'obligation légale de préciser un nombre d'années de mandat, Sont référées les bonnes pratiques des instances. Il est souhaité par les membres du conseil syndical de revoir le Règlement Intérieur avec insertion d'une clause d'exclusion des membres absents de manière récurrente afin que l'instance reste dynamique.

M Xavier Pierson, a reçu M. Jacquot, suite aux travaux réalisés, ainsi que Mme Lhotte-Sidoli. Cette dernière relance d'ailleurs pour que les membres soient recontactés et remobilisés.

Par ailleurs, sa démission en tant que présidente du Conseil de Développement implique une nouvelle élection de représentant au sein de cette instance.

Il est demandé en séance de pouvoir réunir le conseil de développement avant la fin de l'année et de leur proposer un cadre de travail mobilisateur et fédérateur (élection président, présentation des axes de travail du nouvel exécutif, avancée des dossiers portés par les agents...)

La candidature de Madame CARRE en tant que co-gérante d'une entreprise, a également orienté les débats sur la stratégie à mettre en place sur développement économique, notamment suite au plan de relance.

Un point a été fait le 30 septembre dernier avec la région, dans le cadre du POCE, pour présenter la feuille de route de la région, et le soutien qui peut être apporté au PETR. Pour cela il était convenu qu'un mail soit réalisé par le PETR à l'intention de la région pour demander le soutien dans la mise en place du futur PACTE qui harmonisera les moyens autour du développement économique. Ce soutien sera réalisé par une équipe mobile, qui proposerait un diagnostic (où sont les besoins, identifié les entreprises leurs problématiques, identifié ce qui marche ou pas pour valoriser des actions, être plus proche d'elles dans l'accompagnement, aider sur les sujets de transmission/reprise d'entreprise...) sur la mise en place d'un pôle entrepreneurial ou d'un projet similaire en fonction des besoins de chaque territoire qui a été débattu ce jour.

Il est également rappelé que l'agence d'attractivité de la Meuse est en cours de recrutement et sera bientôt opérationnelle.

Une grande vitesse de travail est attendue sur ces dossiers afin de ne pas perdre d'éventuels porteurs de projets qui pourraient s'installer ailleurs

5. Questions diverses :

Il est proposé par les membres du conseil syndical d'élargir les groupes de réflexion sur les thématiques présentées en début de réunion par M. Pierson aux autres membres du conseil syndical qui souhaitent y participer.

M. Jean-Christophe FRIZON informe les membres du conseil syndical qu'une réunion de restitution de l'étude agricole est prévu à la MFR de Vigneulles le 28 octobre 2020 ou le 27 à Dieulouard.

Le président pour conclure la séance donne la parole à Monsieur VINCENT ANCIAUX, remplaçant de la chargée de mission du PETR afin qu'il se présente. Il remercie ensuite les membres présents.

La séance est donc levée à 21h20.